

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 12/29/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterSeal NP 125 CLR  
Code du produit : 000000000050342131 000000000050342131  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A  
Cancérogénicité : Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Appareil auditif)  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage SGH**

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 12/29/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 12/29/2020

**Elimination:**

P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : polymères  
 solvant(s)

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
éthylbenzène	100-41-4	>= 10 - < 15
xylène	1330-20-7	>= 15 - < 20
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	>= 3 - < 5
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	>= 1 - < 3
distillats moyens (pétrole), hydrotraî- tés	64742-46-7	>= 1 - < 3
distillats légers (pétrole), hydrotraî- tés	64742-47-8	>= 1 - < 3
Distillats naphéniques légers (pé- trole), hydrotraî- tés; huile de base — non spécifiée; [combinaison com- plexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une frac- tion pétrolière en présence d'un cata- lyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient rela- tivement peu de paraffines normales.]	64742-53-6	>= 1 - < 3
distillats paraffiniques lourds (pé- trole), hydrotraî- tés	64742-54-7	>= 1 - < 3
Distillats paraffiniques légers (pé- trole), hydrotraî- tés; huile de base — non spécifiée; [combinaison com- plexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une frac- tion pétrolière en présence d'un cata- lyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	64742-55-8	>= 1 - < 3
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50,	72623-85-9	>= 1 - < 3

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 12/29/2020

base huile neutre, hydrotraitement, viscosité élevée		
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	72623-86-0	>= 1 - < 3
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	72623-87-1	>= 1 - < 3

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.  
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Peut irriter les voies respiratoires.  
 Peut provoquer le cancer.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
 Eau pulvérisée  
 Poudre sèche  
 Dioxyde de carbone (CO2)

## MasterSeal NP 125 CLR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12/29/2020	000000261032	Date de la première version publiée: 12/29/2020

---

- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- 

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
-

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 12/29/2020

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.  
 Stocker à l'abri du gel.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé TRGS 509/510.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
éthylbenzène	100-41-4	VME	20 ppm	ACGIHTLV
		VLE	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VECD	125 ppm 543 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
xylène	1330-20-7	VEMP	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
		VME	100 ppm	ACGIHTLV
		VLE	150 ppm	ACGIHTLV
		PEL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 12/29/2020

		VME	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	150 ppm 655 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		valeur REL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		VLE	150 ppm 655 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
huile minérale blanche (pé- trole)	8042-47-5	VME (frac- tion inhala- ble)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV
		VLE (Brouil- lard)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL (Brouil- lard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Brouil- lard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Brouil- lard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	VME (frac- tion inhala- ble)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV
		VLE (Brouil- lard)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 12/29/2020

		valeur REL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	VME (Non aérosol)	200 mg/m <sup>3</sup> (la vapeur d'hydrocarbure totale)	ACGIHTLV
		Effet sur la peau (Non aérosol)		ACGIHTLV
		valeur REL	100 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (la vapeur d'hydrocarbure totale)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (la vapeur d'hydrocarbure totale)	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
		TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (la vapeur d'hydrocarbure totale)	ACGIH
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de	64742-53-6	VME (fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 12/29/2020

viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient relativement peu de paraffines normales.]				
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	64742-55-8	VME (fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV
		VLE (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouil-	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 12/29/2020

		lard)		
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	valeur REL	6 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		VME	0.8 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3
		TWA (Poussière)	80 mg/m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> (Silice)	OSHA Z-3
		TWA	6 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	NIOSH REL

**Mesures d'ordre technique** : Porter une protection respiratoire appropriée.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Porter un respirateur contre les vapeurs/particules organiques homologué par NIOSH (ou l'équivalent) au besoin.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

## MasterSeal NP 125 CLR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12/29/2020	000000261032	Date de la première version publiée: 12/29/2020

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	pâte
Couleur	:	couleurs variées
Odeur	:	de solvant
pH	:	Non applicable
Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	Pas de données applicables disponibles.
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	N'est pas une matière solide inflammable de la classe 4.1 selon les réglementations transports UN et selon le chapitre 2.7 du GHS. Méthode: Manuel d'épreuves et critères. Test n° 1 (United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods).
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	6.7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1.0 % (v)
Pression de vapeur	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	0.98 gcm <sup>3</sup>
Masse volumique apparente	:	0.98 gcm <sup>3</sup>

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 12/29/2020

---

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable aux mélanges.
Température de décomposition	: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	: 454.400 mm <sup>2</sup> /s ( 40 °C)
Propriétés explosives	: Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Substances auto-échauffantes	: Donnée non disponible
Point de sublimation	: Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	: Donnée non disponible

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	: Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	: Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 12/29/2020

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Pas de danger par aspiration attendu.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## MasterSeal NP 125 CLR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12/29/2020	000000261032	Date de la première version publiée: 12/29/2020

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Composants:****éthylbenzène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 4,170 (20 °C)  
log Pow: 3.6 (20 °C)  
pH: 7.8  
Méthode: coefficient de partage  
BPL: oui

**Silice amorphe, fumée, sans cristaux:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

**huile minérale blanche (pétrole):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable aux mélanges.

**distillats moyens (pétrole), hydrotraités:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles.

**distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. 7 - 25  
Méthode: autre (calculé(e))

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]:

## MasterSeal NP 125 CLR

Version 1.0      Date de révision: 12/29/2020      Numéro de la FDS: 000000261032      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 12/29/2020

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: > 3.5

**huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 7.868  
Méthode: autre (calculé(e))

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**

## MasterSeal NP 125 CLR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12/29/2020	000000261032	Date de la première version publiée: 12/29/2020

**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	: OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	: OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)	: OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH	: USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	: NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
NIOSH REL	: USA. NIOSH Recommended Exposure Limits
OSHA Z-3	: USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	: Valeur limite acceptable
29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / Effet sur la peau	: Effet sur la peau :
ACGIHTLV / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

## MasterSeal NP 125 CLR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12/29/2020	000000261032	Date de la première version publiée: 12/29/2020

CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
NIOSH REL / TWA	:	Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek
OSHA Z-3 / TWA	:	8-hour time weighted average

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 12/29/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

**MasterSeal NP 125 CLR**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12/29/2020	000000261032	Date de la première version publiée: 12/29/2020

---

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR